



Appel d'offres

Création des trophées

*Prix de reconnaissance de l'AFO
2024-2029*

Appel d'offres

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) recherche les services d'un.e artiste franco-ontarien.ne pour la création de cinq trophées (un design unique par prix) illustrant les Prix de reconnaissance de l'AFO. Ces trophées seront utilisés pour une période allant jusqu'à 5 ans.

Contexte

L'AFO est l'organisme rassembleur et le porte-parole politique de la communauté francophone de l'Ontario. Elle regroupe des membres individuels, associatifs et institutionnels engagés et mobilisés autour d'une vision commune visant l'épanouissement de la francophonie ontarienne et une pleine contribution à l'essor de l'Ontario et au bien-être de l'ensemble de ses citoyens et citoyennes.

Vision

La vision de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est de « bâtir un environnement favorable à l'épanouissement des francophones de l'Ontario ».

Mission

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie de l'Ontario.

Mandat

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario a le mandat de :

- revendiquer les droits des francophones;
- promouvoir le développement global de la francophonie ainsi que son épanouissement;
- représenter l'Ontario français sur les scènes municipale, provinciale, nationale et internationale;
- refléter les priorités de la francophonie;
- établir un plan stratégique communautaire;
- négocier et gérer des ententes dont l'Entente Canada-communauté Ontario.

Le 24 juin 2013, l'AFO a lancé trois Prix de reconnaissance afin de reconnaître annuellement, les accomplissements des bâtisseurs de la communauté qui contribuent, tous les jours, au rayonnement de la francophonie à travers tout l'Ontario. En 2022, un 4e prix a été ajouté et en 2023 un 5e s'est ajouté.

Résultats directs visés*

La création de cinq trophées (un design unique par prix) illustrant les Prix de reconnaissance de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario:

Le **Prix Paulette-Gagnon (anciennement le Prix du Pilier de la Francophonie)** qui honore les efforts et le cheminement professionnel exemplaire d'une personne à l'endroit de la communauté francophone.

Le **Prix de l'Horizon franco-ontarien** qui récompense un projet, une pratique ou une initiative communautaire entreprise par un groupe qui contribue à la vitalité de la collectivité.

Le **Prix Florent-Lalonde** qui reconnaît les efforts et l'engagement d'un bénévole au sein de la communauté.

Le **Prix Jeunesse** qui reconnaît les efforts et l'implication d'un.e jeune.

Le **Prix Francophile** qui vise à reconnaître les efforts et l'implication d'un.e francophile (non-francophone) à la langue et à la culture francophone.

**Le projet requiert une expertise artistique pointue.*

Exigences

- Chaque soumissionnaire doit **expliquer clairement** son projet, le design et les matériaux utilisés pour la confection des trophées. La préférence est que l'artiste présente un design unique par prix (alors 5 différents designs au total). Le design des trophées doit inclure un espace suffisant pour l'ajout du logo de l'AFO, le nom du récipiendaire, le nom du prix ainsi que l'année que le prix est décerné.
- Il doit démontrer une expérience en ce qui a trait à la création artistique et fournir des esquisses/ébauches des trophées réalisés le cas échéant.
- Une excellente connaissance de la francophonie ontarienne sera un atout afin de réaliser une œuvre qui illustre bien les Franco-Ontariens.
- Les cinq trophées pour utilisation en 2024 doivent être créés et **livrés au bureau de l'AFO au plus tard le vendredi 4 octobre 2024**. L'avis à l'artiste qui remporte l'offre sera fait au plus tard entre le 28 juin et le 5 juillet 2024 et la liste des récipiendaires sera communiquée au plus tard entre le 9 et le 13 septembre 2024.

Honoraires

La ou le soumissionnaire doit inclure avec sa soumission une description des dépenses prévues, incluant toutes les dépenses de matériaux, de réalisation et de livraison. Le montant total demandé pour mener à terme le projet doit inclure toutes les taxes. L'AFO n'acceptera aucuns frais supplémentaires associés à moins que l'autorisation en ait été obtenue au préalable par la direction générale. Les honoraires et dépenses encourus pour la création et livraison des cinq trophées par édition ne doivent pas dépasser **500 \$ de l'unité (2 500 \$ par année pour un total de 12 500 \$ payés à la fin du contrat en 2029)**.

L'artiste choisi recevra de la visibilité dans le programme en ligne du congrès annuel de l'AFO et une mention lors de la soirée de remise des prix de reconnaissance - soit une brève biographie. En plus, l'artiste recevra une admission gratuite pour le congrès 2024 où les prix de reconnaissance seront décernés. Le congrès aura lieu à Ottawa du 17-19 octobre 2024.

Procédures

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur offre **en s'assurant de démontrer comment elles répondent aux exigences et en fournissant les renseignements demandés**. Il est également possible d'inclure tous les documents ou informations additionnels qu'elles jugent appropriés.

** Pendant la durée du contrat, l'artiste retenu(e) devra travailler en étroite collaboration avec la personne responsable des commandites et du marketing de l'AFO afin d'assurer le bon déroulement du projet.*

Les offres de service doivent être envoyées **par courriel seulement** à :

OBJET DU COURRIEL : 2024 - Trophées des Prix de reconnaissance de l'AFO

Johanne Fredette Meloche

Assemblée de la francophonie de l'Ontario

Téléphone: 613 265-1549

Courriel : jfredettemeloche@monassemblee.ca

Site web : www.monassemblee.ca

La date limite de réception des offres de service est le **vendredi 14 juin 2024 à 16 h.**